

Annexe N^o 4

RELEVÉ DÉMOGRAPHIQUE

DE L'ILE DE LA RÉUNION

PAR M. JULES PALANT

L'Instruction pour l'établissement des statistiques des colonies françaises (Circulaire Ministérielle du 15 février 1909) contient les modèles d'une série de tableaux statistiques.

Les tableaux statistiques de la Population, au nombre de 13 (LIII - LXV) sont imparfaitement adaptés à la population d'une vieille colonie comme la Réunion. Il a donc fallu élaborer, en se tenant le plus près possible des modèles joints aux instructions ministérielles, des tableaux nouveaux. C'est ainsi qu'à la distinction fondamentale entre la population eu-

ropéenne, indigène et métis, a été substituée nécessairement une classification comprenant comme dans la Métropole deux catégories (population française et population étrangère), auxquelles nous nous sommes efforcé de joindre, chaque fois que cela nous a été possible, une troisième catégorie comprenant les travailleurs immigrants (sujets français ou sujets étrangers), qui ont un Statut spécial.

Malheureusement, 7 ou 8 Communes seulement ont répondu à nos demandes de renseignements en ce qui concerne la Population et encore imparfaitement, ce qui nous a amené à écarter certains tableaux comme insuffisamment instructifs (Divorces-Migration).

Ces Communes sont des plus petites de la Colonie ce qui, nous ne nous le dissimulons pas, enlève aux renseignements fournis une très grande partie de leur intérêt.

Cependant on doit les considérer comme des *sondages* dont les résultats peuvent être, sans grands inconvénients, nous l'avons pu vérifier, généralisés et appliqués à l'ensemble de la Colonie.

Dans cette mesure, ils constituent une base sérieuse pour l'application des lois sociales, par exemple. A cette source de renseignements, nous avons joint les précieux tableaux de Statistique démographique dressés par le Service de Santé.

Nous les avons complétés en dressant nous-même le tableau de Statistique démographique (IV) relatif à l'année 1912 et en ajoutant partout l'année 1912 aux années précédentes, ce qui fait porter nos investigations tantôt sur un cycle de quatre années consécutives (1909-1912) tantôt, sur une période de 11 années (1902-1912).

Nous avons emprunté également des renseignements au Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre pour les Asiatiques et Africains soumis à la taxe de séjour et les travailleurs immigrants.

C'est à ces diverses sources que nous avons puisé les éléments de 35 des tableaux et diagrammes qui résument nos travaux et qui sont joints à ce mémoire. Les cinq autres sont relatifs à la Culture et Colonisation. Il en sera question plus loin.

B — Natalité.

La Natalité à la Réunion est en progression depuis 11 ans. Le chiffre des naissances varie, durant cette période entre 4.483 en 1905 et 5.849 en 1912 : moyenne 5.119. La proportion du nombre des naissances par rapport au chiffre de la population varie entre 2,59 % en 1905 et 3,36 % en 1912.

Le diagramme XVI met en lumière cette progression avec deux régressions momentanées en 1905 et en 1907. On peut remarquer que l'année 1904 et l'année 1905 elle-même ont été marquées par des cyclones calamiteux suivis d'une dépression économique intense.

Le diagramme XII met en relief les caprices de la Natalité par mois durant quatre années consécutives (1909-1912). Il est difficile d'en dégager la loi. Cependant il ressort de ce diagramme que la Natalité est plus grande dans la deuxième moitié de l'année, particulièrement en Août-Septembre Octobre.

La Natalité est à peu près égale pour les deux sexes (tableau V). Tantôt il y a excédent de filles (1909 et 1910), tantôt excédent de garçons (1911 et 1912). Pour l'ensemble des quatre années, le nombre des garçons est supérieur à celui des filles de 180, sur un total de 22.810 naissances.

Il faut remarquer la forte proportion de naissances illégitimes. Elle varie pour quatre années, (1909-1912) entre 28,57 % en 1912 et 31,61 % en 1910. La moyenne pour ces

quatre années est de 30 ‰. Le nombre moyen des naissances illégitimes est durant cette période de 1.715 par an.

C — Morti-Natalité.

Il y a environ 500 mort-nés annuellement à la Réunion.

La proportion des mort-nés, par rapport aux naissances est considérable (tableau V). Elle varie pour quatre années (1909-1912) entre 8,23 ‰ et 10,28 ‰. Elle est en moyenne de 9,16 ‰.

Par rapport à l'ensemble des accouchements, cette proportion varie entre 7,00 ‰ et 9,32 ‰ ; elle est en moyenne de 8,5 ‰.

C'est dire qu'il y a 1 mort-né pour 11 ou 12 accouchements. (Moyenne : 1 pour 11,76.)

D — Mortalité infantile.

La mortalité infantile n'est pas moins considérable. Le nombre des décès dans les deux premières années s'élève, en moyenne, à près de 500 également. La proportion de ces décès par rapport aux décès de l'année varie (tableau V) entre 10,27 ‰ et 11,44 ‰ durant une période de quatre années (1909-1912). Moyenne : 11 ‰.

Ainsi donc, sur 100 décès, 11 sont des décès d'enfants âgés de moins de deux ans.

Sur 100 enfants qui naissent, il y en a 9 ou 10 qui meurent dans les deux premières années de leur existence (Moyenne : 9,5 ‰) .

Si l'on ajoute la mortalité infantile à la morti-natalité, on obtient une proportion de 18 % des accouchements qui sont soit infructueux soit suivis de décès dans les deux ans.

Si l'on considère les décès survenus dans les 5 premières années de la vie, leur nombre s'élève à une moyenne de 1.000 environ par an pour la période 1909-1912.

Ils atteignent la proportion moyenne de 22,07 % par rapport aux décès de l'année et de 17,5 % par rapport aux naissances.

Donc, sur 100 décès, il y en a 22 (plus du cinquième) d'enfants âgés de moins de 5 ans.

Sur 100 accouchements, il y en a plus de 26 en moyenne d'infructueux ou suivis de décès dans les 5 ans.

E — Mortalité générale.

Le nombre des décès à la Réunion varie, pour une période de 11 années (1902 — 1912) entre 3.822 en 1906 et 4.795 en 1903. La moyenne est de 4.200 par an.

La proportion des décès par rapport au chiffre de la population varie, pour la même période entre 2,20 % et 2,76 %.

Comparée avec la mortalité en France pour les années 1902-1907 (tableau VI), la mortalité à la Réunion lui est constamment supérieure. Elle l'excède en moyenne de 0,37 % soit du cinquième environ.

Le diagramme X est relatif à la mortalité par âges.

Il montre que, pour une période de quatre années (1909-1912), la mortalité diminue rapidement depuis les premiers temps de la vie jusqu'à 20 ans.

Puis la mortalité augmente brusquement, se maintient à peu près stationnaire jusqu'à 60 ans, pour remonter considérablement pour la dernière période, plus ou moins longue de la vie.

Nous reverrons d'ailleurs la question de la longévité à deux reprises ultérieurement (V. Sondages — V. Assistance).

Le diagramme XI concerne, pour la même période, la mortalité par mois. On y constate un rythme bien accusé. La mortalité est la plus forte vers le commencement de l'année, dans la saison chaude et pluvieuse. Elle décroît ensuite sensiblement durant la saison fraîche et sèche.

Les tableaux I, II, III, IV relatent les causes des décès survenus dans la période 1909-1912.

Le tableau XIII met spécialement en relief la proportion considérable de décès attribués soit au paludisme (moyenne 40, 5 %), soit à des causes générales et inconnues (moyenne 32, 43 %).

Ensemble, ces deux catégories comprennent, en moyenne, 72, 93 %, c'est-à-dire près des 3/4, des décès à la Réunion. En 1912, cette proportion atteint 84 %, soit 43,99 % pour la fièvre et 39, 65 % pour les causes générales et inconnues.

Cette constatation fait réfléchir.

La fièvre paludéenne, on le sait, est endémique à la Réunion. Ses ravages, on le voit, sont considérables. D'ailleurs elle complique et aggrave beaucoup d'autres affections.

D'où provient le grand nombre de décès attribués à des causes inconnues ?

Il n'y a pas, on le sait, à la Réunion, de médecins de l'Etat civil chargé de constater les décès et leur cause. D'autre part, nombre de malades, soit misère, soit pour tout au-

tre motif, ne font pas appeler le médecin et se contentent des ressources empiriques de la médecine populaire.

En outre, les déclarants sont très souvent incapables de dénommer la maladie à laquelle ont succombé les décédés.

Le fait n'en est pas moins à retenir et assez inquiétant.

Les tableaux VI, IX et XVII donnent la mortalité comparée des 21 communes de la Colonie. La moyenne étant pour la Colonie, 2,4 %, 9 communes, comptant ensemble 79 062 habitants, ou 45,6 % de la population totale ont une mortalité supérieure à cette moyenne, et 12 communes, comptant 94 603 habitants ou 54,3 % de la population totale ont une mortalité inférieure.

La mortalité par commune s'échelonne depuis 1,50 % (Entre-Deux) jusqu'à 3,61 % (Ste Rose).

Il faut remarquer que la localité, dont la mortalité est la plus forte, Ste-Rose, a vu celle-ci croître encore dans ces dernières années. Elle est de 4,34 % en moyenne pour les années 1907-1912. Ce taux est très considérable.

Aussitôt après Ste-Rose, vient le chef-lieu, St-Denis, avec 3,06 %, puis St-André et le Bras-Panon avec 3 %.

Les communes dont la mortalité est la plus basse sont : l'Entre-Deux : 1,50, les Avirons : 1,76, Salazie : 1,82, St-Louis : 1,85, la Plaine des Palmistes : 1,90, et Saint-Pierre : 1,93.

Il faut noter que St-Louis a eu, de 1904 à 1908, la mortalité remarquablement basse de 1,21.

L'Etang-Salé, qui vient après St-Pierre avec 2,06, n'a plus de 1907 à 1912, que 1,74.

Il est difficile d'analyser les causes de ces différences dans la mortalité suivant les communes.

Signalons cependant que, parmi les communes à haute

mortalité, Ste-Rose est située sur le littoral et a un climat pluvieux ; St-Denis est une agglomération urbaine, St-André et le Bras-Panon ont des marécages.

Parmi les communes à basse mortalité, celle de l'Entre-Deux est située loin du littoral, à une certaine altitude, mais elle a des mares. Les Avirons sont une commune rurale éloignée du littoral, dans la partie sèche de l'île. Salazie est un cirque d'altitude, réputé comme sanatorium. St-Louis a une partie littorale, mais s'étend surtout sur les pentes des montagnes et comprend le cirque de Cilaos, autre sanatorium. La Plaine des Palmistes, assez pluvieuse est un haut plateau. St-Pierre comprend une agglomération urbaine littorale, mais compte une nombreuse population rurale, en grande partie sur les pentes qui descendent du sommet de la Plaine des Cafres.

Le diagramme XV montre les variations de la mortalité pour l'ensemble de la Colonie au cours de la période 1902-1912. L'année 1903 et les années 1909 et 1910 ont une mortalité particulièrement élevée, tandis que les années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908 et 1911 s'écartent peu de la plus basse mortalité (2, 17), celle de l'année 1907.

F — Natalité et Mortalité.

Malgré le taux élevé de la mortalité, la natalité lui est constamment supérieure.

En 11 ans (1902-1912), il y a toujours eu excédent des naissances sur les décès. La moyenne de cet excédent a été de 919 par an.

Le rapport de la natalité moyenne, 3, 36 ‰ à la mortalité moyenne, 2, 51 ‰, durant cette période, est approximativement de 4 à 3. Autrement dit, il y a en moyenne 4 naissances pour 3 décès.

G - Mouvement de la population.

La population de la Réunion devrait, en conséquence, augmenter régulièrement chaque année de 900 âmes, soit de 10 à 11.000 de 1902 à 1913. Il n'en est pas ainsi.

La population de la Réunion est dénombrée à peu près tous les 5 ans. Elle l'a été, en dernier lieu, en 1902, 1907 et 1911.

Les tableaux XVIII et XIX établissent une comparaison, par commune, entre les résultats fournis par ces dénombremments et ceux obtenus par nous en ajoutant aux données du dénombrement de 1902 les naissances survenues depuis cette date et en défalquant les décès. Nous avons poussé même ce calcul jusqu'au début de l'année 1913.

Par les dénombremments, on obtient comme population totale de la Colonie :

| | | |
|---------------|---------|--|
| 1902. | 173.315 | |
| 1907. | 177.677 | soit un accroissement de 4.362 |
| 1911. | 173.822 | soit une diminution sur 1907 de 3.855 et un accroissement sur 1902 de 507 seulement, en 9 ans. |

Par l'autre méthode, on obtient les résultats suivants :

| | | |
|---------------|---------|---|
| 1902. | 173.315 | (base) |
| 1907. | 176.292 | soit un accroissement de 2.977 en diminution de 1.385 sur le dénombrement de 1907. |
| 1911. | 179.871 | soit un accroissement de 3.582 sur 1907 et un accroissement global de 6.559 sur 1902, en excédent de 6.052 sur le dénombrement de 1911. |

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le mouvement des naissances et des décès amenât uniformément un accroissement de population dans toutes les communes. Cinq communes au contraire, subissent ainsi une diminution, notamment St-Denis avec 1.233 âmes de moins en 1913 qu'en 1902.

Le diagramme XX met en relief la différence considérable entre les résultats obtenus par ces deux méthodes.

H — Emigration

Il y a lieu d'attribuer en partie cette différence à l'imperfection des deux méthodes d'évaluation. Cela est certain.

Mais elle décèle aussi un phénomène caractéristique de notre époque à la Réunion : un fort courant d'émigration vers Madagascar, l'Indo-Chine, la Métropole, le Canada ou d'autres pays.

Il faut regretter qu'aucune donnée statistique ne permette de suivre exactement cet exode d'une population dense et resserrée dans les limites étroites de notre petite île.

I — Recensement.

D'autre part, il est permis de souhaiter que les dénombrements soient perfectionnés dans l'avenir et fournissent à la Statistique des données plus variées et plus précises.

Actuellement, l'opération du dénombrement est faite par le Service des Contributions Directes et ne tend qu'à assurer la perception de l'impôt personnel. On se borne à recenser

les Chefs de famille, leur âge, leur profession et le nombre de personnes habitant sous leur toit, divisées en majeurs et mineurs de 16 ans.

Il ne nous appartient pas de rechercher s'il est possible d'opérer à la Réunion des dénombrements aussi instructifs que ceux qui se pratiquent dans la Métropole. Le grand nombre d'illettrés, la dispersion des domiciles dans les campagnes ne sont pas de moindres obstacles que la dépense.

J — Bureaux communaux de Statistique.

Les Municipalités, si avares, en général, de leurs renseignements à notre égard ne sont pas dépourvues d'un Service statistique. Mais il se borne à tenir à jour la liste électorale.

Il serait à souhaiter que ce service fût à même de fournir constamment les renseignements de la nature de ceux qu'elles ont été impuissantes, pour la plupart, à nous donner même après un long délai.

L'application prochaine dans la Colonie des lois sociales de la Métropole rend plus nécessaire la création de « Bureaux communaux de la Population » chargés de ce travail.

K — Sondages.

Les tableaux XXIII à XXVII contiennent le résumé des renseignements utilisables obtenus directement des municipalités. Ils ont trait à 7 ou 8 Communes, et des plus petites de la Colonie, comme il a été dit déjà. Faute de renseigne-

ments suffisants, nous avons dû même nous abstenir de remplir certains tableaux (divorces, migration).

Cependant nous avons pu extraire de ces données restreintes certaines indications, dont nous avons fait état, par une généralisation permise, pour toute la Colonie, en ce qui concerne la répartition par âge de la population française de la Réunion.

Le tableau XXVIII rapproche le taux de la mortalité moyenne dans 7 communes de la proportion d'habitants au-dessus de 60 ans accusée par les municipalités. Il est certainement surprenant que la Commune de l'Entre-Deux, par exemple, ait le taux le plus faible de Mortalité de la Colonie (1.50 ‰) et la plus petite proportion de sexagénaires (4,38 ‰ contre 19,59 à la Plaine des Palmistes).

L — Population étrangère

Nous n'avons pas eu à notre disposition des renseignements complets sur la population étrangère. Il était pourtant nécessaire de l'évaluer au moins approximativement pour arriver à déterminer à peu près la population française appelée à bénéficier des lois sociales, dont l'application est imminente à la Réunion.

La population étrangère de la Réunion se compose de deux éléments principaux : les Chinois et les Indiens connus sous le nom d'Arabes, qui s'adonnent au commerce, et les travailleurs immigrants engagés.

De ceux-ci, une partie sont des sujets français (Annamites, Tonkinois, Comoriens), les autres des sujets étrangers (Indiens, Chinois, etc).

Mais tous les travailleurs immigrants engagés doivent être

néanmoins classés dans la population étrangère, car ils ne sont pas citoyens français et ne sont pas appelés, ayant un statut spécial, à jouir du bénéfice d'aucune des lois sociales considérées.

Quant aux autres étrangers, qui se trouvent dans la Colonie (Mauriciens, Italiens, Allemands), ils sont en nombre infime et négligeable.

Grâce au Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, nous avons pu obtenir ainsi, avec une approximation suffisante, le total de la population étrangère, en ajoutant au nombre des travailleurs immigrants, placés sous la tutelle de l'Administration, le nombre des Asiatiques et Africains soumis à la taxe de séjour.

La population étrangère s'élève à 6 477, soit 3,69 % ou le 1/27^e environ de la population totale de la Colonie.

Il faut remarquer qu'un double phénomène se produit en ce qui concerne cette population étrangère. Le nombre des travailleurs immigrants s'abaisse chaque année depuis que l'Angleterre a supprimé le recrutement dans l'Inde, c'est-à-dire depuis 1882, époque où la Réunion comptait 64.411 immigrants dont 42.519 indiens. Le recrutement africain est également suspendu. Les essais, tentés à Java et en Chine, ou n'ont pas donné de résultat ou ne se sont pas renouvelés. Le nombre des immigrants engagés est tombé à 2.274 en 1913, en diminution de 410 sur 1912.

En sens inverse, le nombre des étrangers libres, Arabes et Chinois, s'accroît chaque année.

M. — Population française

Le chiffre de la population française s'établit en déduisant la population étrangère de la population totale. Appro-

ximativement, elle s'élève en 1912, pour la Colonie, à 168,816 (tableau XXXIII).

Les *Sondages*, dont il a été question nous ont permis d'établir la répartition de la population française par âge dans 7 communes (tableau XXIV).

Le tableau XXXII applique ces moyennes à l'ensemble de la population française.

Ce tableau peut recevoir une double utilisation. Il donne d'abord le chiffre de la population d'âge scolaire. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux Communes, en modifiant le modèle de l'Office Colonial, la population de 6 à 13 ans.

Cette population d'âge scolaire s'élève à 26,217 (tableau XXXII).

Or, le Bulletin de l'Instruction publique de l'Île de la Réunion N° 12 (Décembre 1911 - Janvier 1912) accuse un effectif scolaire de 14,511 élèves, tant dans les écoles publiques que privées, les écoles laïques que congréganistes. Ce nombre de 14.511 contient évidemment nombre d'élèves des écoles maternelles et des classes enfantines, qui n'ont pas encore 6 ans, et une certaine quantité d'élèves des cours complémentaires et même d'autres classes, qui ont dépassé 13 ans.

On est donc très au-dessous de la vérité en disant que 11.706 élèves d'âge scolaire ne sont inscrits dans aucune école de la Colonie. C'est une proportion énorme de 44,65 %.. Il faut ajouter que les élèves inscrits ne sont pas forcément des élèves assidus.

La seconde application que l'on peut faire du tableau XXXII est dans le décompte, commune par commune, des Français des deux sexes d'âge à profiter soit de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, soit, principalement, de la loi du

14 Juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Certains de ces chiffres sont marqués d'un astérisque. Ils ont été fournis par les municipalités elles-mêmes et se trouvent au tableau XXII. Les autres sont une évaluation approximative que nous avons faite, appliquant à l'ensemble de la Colonie les moyennes du tableau XXIV fournies par les *Sondages*.

Il est à noter que le tableau XXXIII donne des chiffres assez supérieurs aux prévisions qui ont pu être faites avant le présent travail (tableau XXXIV) et qui évaluent à 1.545 le nombre des vieillards de 70 ans, infirmes et incurables susceptibles d'être assistés.

Nous n'avons pu poursuivre nos recherches en ce sens et déterminer, même approximativement, le nombre des vieillards indigents, aptes à bénéficier de l'assistance obligatoire. Nous ne pouvons que nous en référer aux indications de l'Administration contenues dans le tableau XXXIV.

La loi du 14 Juillet 1905 fixe à 70 ans l'âge auquel les vieillards privés de ressources reçoivent l'assistance obligatoire. En évaluant le nombre des vieillards âgés de plus de 70 ans, (4.085) de plus de 65 ans, (9.578) et de plus de 60 ans, (21.412) nous avons permis de se faire une idée des charges qui doivent incomber aux Communes du fait de l'application de cette loi bienfaisante et équitable, suivant que le minimum d'âge sera fixé, à la Réunion, à 70, 65 ou 60 ans.

N -- L'assistance communale et la loi du 14 Juillet 1905

Le tableau XXXV met en évidence, à la fois, le nombre des vieillards de plus de 70, 65 et 60 ans dans chaque Commune, et les dépenses consenties actuellement par elle pour l'Assistance.

Une colonne mentionne, pour chaque Commune, la part de son budget consacré à l'Assistance. Cette part varie de 1,28 % à St-Louis, à 18,07 % à St-Paul.

Un classement des Communes a été fait, à ce point de vue, dans la dernière colonne du tableau XXXV.

En tête arrivent St-Paul (18,07), St-Denis (15,18), Bras-Panon (11,86), Possession (11,69), Ste-Suzanne (10,92), St-Benoît (9,85). Les dernières communes dans ce classement sont : Entre-Deux (3,87), St-Pierre (3,47), St-Leu (2,23), Plaine des Palmistes (1,34), Avirons (1,32), St-Louis (1,28).

Il n'est que juste de remarquer que trois éléments importants n'ont pas été envisagés par nous, car nous n'avons ni moyen ni qualité pour le faire ; ce sont : les besoins dans chaque commune, le montant de sa dette et l'emploi des crédits consacrés par elle à l'assistance.

.....

II

CULTURE ET COLONISATION

VOIES DE COMMUNICATIONS

Nos recherches se sont portées, en outre, sur l'Agriculture, et les Voies de communication.

La Chambre d'Agriculture, par lettre en date du 25 février 1913, déclare ne posséder aucune statistique précise et nous met en garde contre les publications sur la matière « qui seraient, dit-elle, plutôt de nature à induire en erreur. »

D'autre part, le Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, par lettre en date du 6 mars 1913, se déclare également dans l'impossibilité de répondre au Questionnaire que nous lui avons adressé, faute d'un cadastre et de documents manuscrits ou imprimés. Il s'en réfère aux Annuaires, brochures, notices géographiques et cartes publiées jusqu'à ce jour.

Les renseignements obtenus sur cette matière sont condensés dans les tableaux XXXVI à XL.

Nous sommes obligé de reconnaître que ces renseignements sont à la fois très incomplets et d'une évidente inexactitude.

J. Palant

Membre de l'Académie de la Réunion.
